

1 - 3 Objet / Définitions / Principes généraux	4 Obligations générales	5 Égalité et non-discrimination	6 Femmes en situation de handicap	7 Enfants en situation de handicap	8 Sensibilisation	9 Accessibilité
10 Droit à la vie	11 Situations de risque et situations d'urgence humanitaire	12 Égalité de reconnaissance devant la loi	13 Accès à la justice	14 Liberté et sécurité de la personne	15 Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	16 Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance
17 Protection de l'intégrité de la personne	18 Droit de circuler librement et nationalité	19 Autonomie de vie et inclusion dans la société	20 Mobilité personnelle	21 Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information	22 Respect de la vie privée	23 Respect du domicile et de la famille
24 Éducation	25 Santé	26 Réadaptation et rééducation	27 Travail et emploi	28 Niveau de vie adéquat et protection sociale	29 Participation à la vie politique et publique	30 Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports
31 Statistiques et collecte des données	32 Coopération internationale	33 Application et suivi au niveau national	34 - 50 Comité des droits des personnes handicapées / Rapports des États contractants / Examen des rapports / Coopération entre les États contractants et le Comité / Rapports du Comité avec d'autres organismes et organes / Rapport du Comité / Conférence des États contractants / Dépositaire / Signature / Consentement à être lié / Organisations d'intégration régionale / Entrée en vigueur / Réserves / Amendements / Dénonciation / Format accessible / Textes faisant foi			

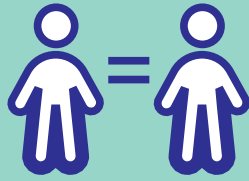
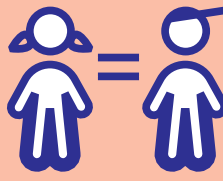
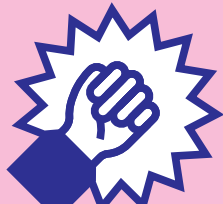
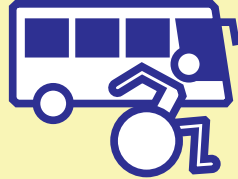
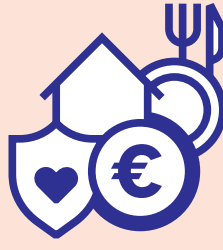
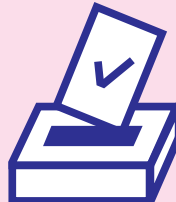
Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ont été adoptés le 13 décembre 2006 au siège des Nations Unies à New York. Ils ont été ouverts à la signature le 30 mars 2007.

Au Luxembourg, une loi est en vigueur depuis le 28 juillet 2011. Cette loi stipule que le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Luxembourg a également ratifié le protocole facultatif. En outre, le Luxembourg a désigné des organismes indépendants chargés de promouvoir, de protéger et de contrôler les droits.

Avec le soutien de



1 - 3  Les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits que tout le monde. Et elles doivent participer à la vie.	4  Le Luxembourg doit faire les droits de la CRDPH.	5  Les personnes en situation de handicap doivent être respectées.	6  Les femmes en situation de handicap doivent avoir plus d'aide.	7  Les enfants en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres enfants.	8  Les autres personnes doivent savoir ce que les personnes en situation de handicap sont capables de faire.	9  Les bâtiments, les transports, les infos et les appareils doivent être bons pour tous.
10  Les personnes en situation de handicap ont le même droit à la vie que tout le monde.	11  Les personnes en situation de handicap doivent être protégées en cas de catastrophe.	12  Toutes les personnes ont les mêmes droits. Par exemple: signer des contrats ou se marier.	13  Toutes les personnes peuvent aller chez la police et les tribunaux. Et elles doivent les comprendre bien.	14  Les personnes en situation de handicap ne doivent pas être enfermées sans raison.	15  Personne ne doit être maltraité ou torturé.	16  Les personnes en situation de handicap doivent être protégées contre la violence.
17  Chaque personne doit être respectée.	18  Toutes les personnes ont le droit d'avoir un nom, des papiers et une nationalité.	19  Les personnes en situation de handicap peuvent choisir où et avec qui elles veulent vivre.	20  Aide dans le transport. Par exemple: fauteuils roulants, aides ou assistance.	21  Les informations doivent être accessibles. Toutes les personnes doivent les comprendre.	22  La vie privée et les infos des personnes doivent être protégées.	23  Tout le monde a le droit de se marier, avoir des enfants et une famille.
24  Toutes les personnes en situation de handicap peuvent aller à l'école.	25  Toutes les personnes peuvent aller chez le médecin et recevoir de l'aide.	26  Aide pour être en bonne santé après une maladie ou un accident.	27  Toutes les personnes ont le même droit au travail.	28  Chacun doit avoir accès à un salaire suffisant, un logement, des vêtements, de la nourriture...	29  Toutes les personnes peuvent voter et être élues.	30  Les personnes en situation de handicap ont le droit de participer aux loisirs. Par exemple: sport, théâtre...
31  Le Luxembourg doit avoir des infos pour comprendre la vie des personnes en situation de handicap.	32  Le Luxembourg doit également aider les autres pays pour les droits des personnes en situation de handicap.	33  Le Luxembourg doit faire attention à ce que la CRDPH soit respectée. Les personnes en situation de handicap peuvent participer.	34 - 50  Les articles 34 à 40 disent comment les Nations Unies vérifient si les pays respectent la CRDPH. Les articles 41 à 50 expliquent des choses juridiques sur la CRDPH.			

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)